

Isabelle FOREAU

2 impasse du Moulin 67330 Obermodern 09 67 27 89 43 - 06 22 48 01 26 SIRET : 523 928 141 00028

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATIONA LA FORMATION Concevoir et animer un atelier d'écriture créative

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Saison 2022

Saison 2022			
	1.	<u>Le public</u>	
	La formation <i>Initiation à la création et à la conduite d'ateliers d'écriture crée</i> s'adresse à des particuliers ou des professionnels.		
		Cette formation ne donne pas lieu à une qualification mais à une compétence.	
☐ Elle n'est pas prise en charge par les Organismes Paritaire dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF).		Elle n'est pas prise en charge par les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) e cadre du Compte Personnel de Formation (CPF).	
	Cette formation donne les compétences de base pour se lancer dans se pratiques d'animation, mais elle n'est en rien un engagement à trouver du travail.		
		Un certificat est établi en fin de stage.	
	L'inscription L'inscription du stagiaire est effective à réception du bulletin d'inscription et de son acompte et le montant est précisé sur le bulletin d'inscription (en règle générale de 25 %, du montant total de la mation). Aucune inscription ne sera validée ni confirmée sans le versement de l'acompte.		
□ consid	A réception du formulaire d'inscription et du règlement de l'acompte, l'inscription est alors idérée comme ferme par <i>L'être en lettres</i> et vaut contrat entre les parties.		
[] afin de		scriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée. Le nombre de participants étant limité à 10 ir la qualité de la formation.	
avant l		npte est encaissé à la date de clôture des inscriptions, en règle générale 20 jours calendaires rrage de la formation.	
□ partici		acture définitive reprenant le montant total de la formation est émise et adressée aux 0 jours calendaires avant le démarrage de la formation.	
	Le dél	ai de paiement indiqué sur la facture est impératif et court à réception de celle-ci.	
	La participation à la formation est conditionnée au paiement intégral du montant de la formation. Le paiement du solde peut être fractionné sur demande en 4 x maximum sur demande : 120 € à		

l'inscription + 3x 120 € en chèques qui seront remis en banque avant chaque session). Les chèques

seron	t remis avant le début de la formation.
	Faute de paiement des frais de formation dans le délai imparti, <i>L'être en lettres</i> se réserve le droit nuler l'inscription du candidat et de réclamer les frais liés à un désistement conformément aux ntes modalités d'inscription.
□ 1. OBE	L'acompte ainsi que le solde se règlent : par chèque à l'ordre de <i>L'être en lettres</i> - Isabelle FOREAU, 2 impasse du Moulin – 67330 RMODERN
du co	ou par virement : IBAN FR76 3000 4004 8600 0005 1780 288 - BIC BNPAFRPPXXX – titulaire empte Isabelle FOREAU
<i>3</i> . □	Annulation de la formation de la part de l'organisateur Si le nombre de participants est insuffisant, c'est à dire inférieur à 5, la formation peut être
	lée, à la date de clôture des inscriptions et en tout état de cause avant la première journée. En ce cas, èque d'acompte est retourné.
s'avè	En cas d'incapacité du formateur (raisons médicales ou incapacité de force majeure), celui-ci age à se faire remplacer par une personne de compétences équivalentes. Si ce remplacement re impossible, la formation sera annulée. En ce cas les stagiaires seront remboursés des journées de ation non dispensées.
	Annulation de la part du stagiaire L'inscription du stagiaire est effective à réception du bulletin d'inscription (mail ou courrier l), accompagné de son acompte. Elle est suivie par une confirmation par mail ou courrier postal.
	A compter de la date de réception du bulletin d'inscription, le délai de rétractation est de 10 jours daires.
Néan	Un désistement peut exceptionnellement être pris en considération, s'il est motivé et annoncé par plus de 21 jours calendaires au moins avant le début de la formation, la date de réception faisant foi moins, dans cette hypothèse, l'acompte versé à l'inscription reste acquis et aucun remboursement effectué.
-	En cas de désistement entre le 10éme jour calendaire et le 20éme jour calendaire inclus, dant le début de la formation, 50 % du montant de la formation est dû et aucun remboursement effectué.
□ mont	En cas de désistement dans les 9 jours calendaires qui précèdent le début de la formation, le ant de la formation est entièrement dû et aucun remboursement n'est effectué.
	Seul des motifs de force majeure (maladie, accident) avant le début de la formation peuvent er lieu au remboursement de l'acompte. Dans ce cas il sera demandé au stagiaire de produire un ficat médical confirmant son incapacité de se déplacer.
	Tout désistement doit être fait par écrit.
<i>5</i> .	Engagement du stagiaire Toute formation commencée est due dans son intégralité. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour convenance personnelle.
	- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

MODALITÉS DE PARTICIPATION				
1.	<u>Pratique</u>			
O qualité O O O	Le nombre de participants est limité à 10 pour favoriser le partage des productions écrites, la des échanges et l'accompagnement individuel dans les premières mises en pratique. La formation se déroule au <i>Moulin à Parole</i> , la salle de réunion des <i>Lettres de mon Moulin</i> . Le calendrier peut faire l'objet de modifications avec l'accord de tout le groupe. Un entretien en amont de la formation a lieu avec la formatrice.			
2.	<u>Déontologie</u>			
□ comme	La formation <i>Initiation à la création et à la conduite d'ateliers d'écriture créative</i> tout e les animations de <i>L'être en lettres</i> respecte un certain nombre de valeurs fondatrices <i>l'écriture est une pratique à la portée de tous</i>			
•	l'écriture permet d'exprimer sa propre expérience et de la partager, elle est un véritable outil de			
lien so	cial			
•	c'est en écrivant qu'on apprend à écrire			
• partag	l'animation d'ateliers d'écriture s'enrichit d'échanges et d'analyses de pratiques, de réflexion ée et de travail en réseau.			
	La formation <i>Initiation à la création et à la conduite d'ateliers d'écriture créative</i> nécessite ont et / ou en parallèle une pratique personnelle de l'écriture en atelier. Avant de s'inscrire,			
_	ment est à prendre en compte.			
	La bienveillance est de règle dans l'écoute et la participation de chacun.			
	Chaque participant s'engage à respecter les règles de confidentialité concernant ce qui se partage au sein de la formation (textes, échanges)			
ces der	L'implication de chacun est vivement souhaitée, tant au cours des journées de formation qu'entre			
ces dei				
DIVERS				
☐ autoris	Toute reproduction et/ou transmission des supports de cours, totale ou partielle est interdite sans ation préalable de <i>L'être en lettres</i> et de l'auteur du support.			
	Tout matériel prêté ou mis à disposition par <i>l'Être en Lettre</i> s durant la formation est la propriété <i>tre en lettres</i> . Les participants sont responsables des dommages éventuels causés aux matériels et ments mis à leur disposition.			
particij	L'être en lettres n'assume aucune responsabilité pour les vols ou objets perdus par les pants dans les locaux.			
	L'être en lettres ne couvre pas les participants en cas d'accident.			

Tous litiges, différends ou prétentions nés des présentes conditions générales sont soumis au droit Français. Les parties soumettent leurs litiges, différends ou prétentions prioritairement à la médiation.						
A défaut d'un accord amiable, compétent pour <i>L'être en lettres</i> est celui	les parties saisissent les tribunaux compétents. Le tribunal de Saverne.					
Fait à :	Le:					
Signature						